

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JUIN 2023 A 18H30

Etaient présents : FRANCKE Stéphane, Maire, BOUCKENOOGHE Céline, BEUN Régis, GERVOIS Nicolas, adjoints ; BONNET Dominique, ACTHREGALLE Caroline, TROLET Cédric, DEQUIDT Pascal, PRUVOST Sonia, VANHERSEL Valérie, VANOOSTEN Laurence, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés : PICOTIN Gaëtan, pouvoir à GERVOIS Nicolas, LOONES Sylvie, pouvoir à BOUCKENOOGHE Céline, DEVEY Elodie, pouvoir à BEUN Régis, POILLON Jean-Claude, pouvoir à VANHERSEL Valérie, HAVET Pierre-André, pouvoir à PRUVOST Sonia, CICHY Claire, pouvoir à DEQUIDT Pascal.

Absentes : GOCYK Béatrice, CLERCQ Virginie

Secrétaire de séance : BOUCKENOOGHE Céline

ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 est approuvé. Il en est de même pour le procès-verbal de la séance du 10 mai 2023.

POINTS FINANCIERS

1/ Avenant aux tarifs 2023

M. le Maire rappelle la délibération n° 40/2022 fixant les tarifs 2023. Au vu du calendrier de cette année et des dates d'ouverture des ACM, il s'avère qu'il y aura deux jours fériés sur l'ensemble de la période de six semaines.

Les familles qui inscriraient leur(s) enfant(s) pour quatre semaines ou plus peuvent bénéficier d'une réduction. Or, la délibération initiale ne tient pas compte de ces jours fériés. Il y a lieu d'adapter les tarifs par un avenant à la délibération n° 40/2022 afin de prendre en compte ces jours où l'accueil ne sera pas assuré.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la rédaction de cet avenant.

Vote pour : à l'unanimité.

2/ Création d'un poste en contrat aidé

Une nouvelle enveloppe a été attribuée à l'arrondissement de Dunkerque avec laquelle M. le Sous-Préfet de Dunkerque et Pôle emploi encouragent les collectivités à avoir recours aux contrats en parcours emploi compétences (PEC).

Un salarié qui aurait déjà bénéficié d'un contrat dans une collectivité ne peut être repris puisqu'il s'agit d'emploi tremplin vers une solution pérenne. Par contre, le renouvellement d'un poste peut être envisagé.

M. le Maire suggère, au vu de la charge de travail du service technique, de reconduire ce dispositif en matière d'entretien d'espaces verts, poste initialement ouvert en 2022. Il propose un contrat de 28 heures/semaine et ce pour douze mois.

Le conseil municipal est invité à émettre son avis.

Dominique BONNET interroge Monsieur le Maire concernant le profil des personnes concernées par ce type de contrat.

Monsieur le Maire précise que celui-ci concerne plus particulièrement des personnes en difficulté.

Aucune objection n'est effectuée.

3/ CDG 59 – Reconduction de la convention conseil et assurance chômage

M. le Maire rappelle la convention signée entre la commune et le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale en matière de conseil et d'assurance chômage. Il rappelle que cette convention permet la gestion et le suivi du personnel des communes qui est bénéficiaire d'une allocation chômage, ce qui est le cas dans la collectivité d'HERZEELE.

La convention actuelle arrivant à échéance en septembre prochain, M. le Maire propose la reconduction pour une année.

Le conseil municipal est invité à émettre son avis.

Vote pour : à l'unanimité

4/ Renouvellement du contrat d'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux

Le contrat actuel étant arrivé à échéance, un nouveau devis a été sollicité auprès du prestataire afin d'envisager une reconduction du contrat dans les mêmes conditions de la fin des vacances d'été de l'année en cours jusqu'aux vacances de printemps de l'année N + 1.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le renouvellement de ce contrat de prestation.

Dominique BONNET s'interroge sur le nombre de passages prévu dans le contrat.

Monsieur le Maire confirme que 4 passages sont prévus sur l'année. Quant au coût, il est précisé que la majoration par rapport à l'année précédente est d'environ 100.00 euros.

Vote pour : à l'unanimité

5/ Etude financière – Emprunt ou ligne de trésorerie

M. le Maire a reçu ce lundi 5 juin M. Wullens, Conseiller aux Décideurs Locaux auprès de la DGFIP, qui régulièrement consulte les collectivités afin de faire un point sur leur situation. Celle d'HERZEELE présente un très bon bilan avec une présentation globale sur 5 ans (2018-2022), une bonne maîtrise en matière de dépenses (très largement en-dessous de l'inflation) et une augmentation à souligner en matière de recettes (+ 14.4 % en 5 ans) dont une part de la fiscalité en hausse en 2022.

Au vu de cette situation saine, d'une maîtrise constante des dépenses et des opérations en cours et à venir, M. Wullens préconise toutefois de songer à l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour couvrir les dépenses qui interviendront pendant quelques mois encore dans le cadre du marché de travaux de l'église ou à recourir si besoin était à l'emprunt qui mettra à l'aise la collectivité.

Le conseil municipal est invité à apporter son avis sur ce point en vue d'une étude de faisabilité auprès d'organismes bancaires.

Monsieur le Maire précise que la facture liée aux travaux de l'église sera supérieure au devis initialement prévu, compte tenu notamment de la flambée des prix des matériaux constatée depuis plusieurs mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à mener l'étude nécessaire en cas de besoin de trésorerie dans les semaines ou mois à venir.

POINTS ADMINISTRATIFS

6/ CCHF – Instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure

Dans le cadre de la mise en application du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité, le conseil communautaire a décidé d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2024, la taxe locale sur la publicité extérieure et la taxe d'aménagement.

A la suite de la délibération prise le 10 mai dernier sur l'instauration de la taxe d'aménagement intercommunale, le conseil municipal est invité à se prononcer sur celle de la taxe locale sur la publicité extérieure en connaissance des éléments qu'il a communiqués.

Laurence VANOOSTEN demande si cette taxe va concerner beaucoup de commerçants et artisans du village.

Monsieur le Maire précise qu'il existe une exonération pour les enseignes inférieures à 12 m². Cette taxe ne devrait donc pas toucher nos commerçants et artisans.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à l'application de la taxe locale sur la publicité extérieure.

7/ CCHF – Désignation du référent déontologue de l'élu local

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration) complète l'article 1.1111-1-1 du CGCT par le droit, pour tout élu local, de « *consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés* » dans la charte de l'élu local. Suite à la publication du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022, il convient désormais de procéder à sa désignation. Les missions du référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Plusieurs collectivités ou groupements de collectivités peuvent désigner un même référent pour leurs élus par délibérations concordantes. La CCHF en a pris le principe et désignera lors du conseil communautaire du 27 juin son référent déontologue avec l'intention de proposer la candidature de M. Jean Grebert. Le coût de cette mission sera supporté par l'EPCI.

Le conseil municipal délibère en faveur de la mise en place de cette désignation et des modalités qui en découlent.

8/ Legs – Formalisation de la procédure par délibération

Monsieur le Maire rappelle l'information qu'il a communiquée à l'assemblée lors du conseil municipal du 12 avril 2023, à savoir la rédaction d'un testament par un propriétaire de terres à Herzeele qui stipule qu'il consentait à la commune un legs particulier portant sur quatre parcelles de terre.

Après avoir informé le notaire chargé de la succession de l'acceptation du legs, il s'agit de formaliser ce choix par la rédaction d'une délibération autorisant M. le Maire à signer toutes les pièces attachées à cette procédure, notamment l'intégration de ces parcelles dans l'actif de la collectivité.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette autorisation.

Vote pour : à l'unanimité

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Développement économique :

Céline BOUCKENOOGHE rappelle qu'un marché estival est prévu le samedi 8 juillet prochain. Ce dernier réunira de nombreux exposants et se terminera par une soirée animée par un DJ.

Commission Bâtiments :

Régis BEUN souhaite pousser un « coup de gueule ».

Il indique que les employés communaux passent trop de temps pour les associations et que, dans ces conditions, ils ne peuvent faire les tâches importantes de nettoyage de la commune.

Il indique, par exemple, que les fleurs n'ont pu être installées sur la commune en raison du temps passé pour les associations.

Il déplore, par exemple, que les employés communaux aient passé tant de temps pour la manifestation intervenue sur la commune en septembre dernier, pour les manifestations du foot, les marchés estivaux et qu'ils ne sont pas là pour cela.

Il indique également que beaucoup de choses sont rendues cassées ou abimées.

Caroline ACHTREGALLE, Céline BOUCKENOOGHE, Laurence VANOOSTEN et Valérie VANHERSEL se sont insurgées contre ces propos.

Caroline ACHTREGALLE a précisé que cela s'est toujours passé de cette manière, que les associations ne peuvent prendre en charge le montage de certains matériels comme les chapiteaux et que dans ces conditions, les associations ne feront plus rien.

Laurence VANOOSTEN s'est dit choquée par ce genre de propos, alors que les associations organisent beaucoup de choses sur la commune et que l'on devrait s'en réjouir.

Céline BOUCKENOOGHE s'est également insurgée contre ces allégations et a précisé que les associations étaient là pour faire vivre le village et que sans celles-ci, ce serait la mort de notre village, au même titre que les commerces.

Valérie VANHERSEL et Sonia PRUVOST ont indiqué qu'il devait y avoir un souci concernant l'organisation du travail des employés communaux et que cela n'était pas du fait des associations.

Sonia PRUVOT a demandé à l'adjoint en charge des employés municipaux s'ils avaient un planning de travail.

Régis BEUN a indiqué qu'un tableau détaillé à l'atelier précise leurs tâches pour la semaine.

Stéphane FRANCKE a confirmé que les employés communaux passaient beaucoup de temps pour les associations et que, de ce fait, certains travaux sont en attente. Ces derniers ne peuvent pas tout gérer.

Régis BEUN précise que les associations donnent leurs informations au dernier moment et qu'il faudrait faire un effort en ce sens.

Commission Voirie :

Cédric TROLET apporte un complément d'information au volet bâtiments. Les travaux des orgues sont finis, les contrôles de sécurité ont eu lieu pour permettre le passage de la commission de sécurité, nous attendons un retour.

Le facteur d'orgues continue sa prestation et nous fournira un rapport sur chaque orgue.

Quant à la voirie, le travail préparatoire pour le curage des fossés a été fait, le curage pour Herzeele est prévu fin août.

Le département a été relancé pour les travaux route de Wylder et Winnezele en attente (casse grue).

La CCHF a été relancée pour les travaux rue de la Chapelle Delattre qui devraient bientôt être réalisés.

La séance est levée à 20 heures.

Mis en ligne le 9 octobre 2023 par le Maire, Stéphane FRANCKE.